

## La CNAPE s'invite dans le débat relatif à la protection des mineurs victimes d'infractions sexuelles

**Alors que les propositions et projet de loi se multiplient, la CNAPE émet des recommandations afin de garantir une véritable protection des enfants à l'encontre des infractions sexuelles.**

La CNAPE considère qu'il y a lieu d'aborder cette question de société dans le cadre d'une réflexion d'ensemble qui dépasse le seul traitement judiciaire et de prévoir un large plan d'actions allant de la sensibilisation de tous les publics à l'accompagnement de ceux qui se déclarent ou ont été reconnus victimes durant leur enfance.

A cet égard, elle rejoint la proposition de loi issue du groupe de travail du Sénat proposant une loi d'orientation et de programmation qui intègre notamment la question de la prévention, l'éducation à la sexualité, la sensibilisation et la formation des personnes en contact avec les enfants, la sensibilisation des enfants et des parents, le repérage des enfants victimes et le signalement de ces infractions. La CNAPE se positionne particulièrement en faveur d'une politique de prévention des violences sexuelles sur mineurs.

Elle est en outre favorable à introduire la présomption de contrainte (présomption simple) qui permet de protéger tous les enfants quel que soit leur âge, en cas d'acte de pénétration sexuelle commis par un majeur sur un mineur.

Elle préconise plus largement :

- l'amélioration du repérage des infractions sexuelles et de leur signalement ;
- l'amélioration du recueil de la parole des enfants victimes pour ne plus en faire une étape traumatisante et éprouvante. Il importe à cet égard de veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à des pratiques intrusives au cours du procès pénal mettant en doute leur non consentement ;
- l'amélioration de l'accompagnement des victimes.

### À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales.

### CONTACT

**Marie-Charlotte  
Lanniée**

Responsable de la  
communication

01 45 83 07 00

mc.lannieee@cnape.fr